

L'électricité de mon logement : qui fait quoi ?

La distribution d'électricité : Enedis gère le réseau de distribution publique d'électricité quel que soit votre fournisseur, exploite le réseau (entretien et dépannage) et assure le comptage de vos consommations.

La fourniture d'électricité : Le fournisseur gère votre contrat d'électricité et assure donc la facturation à partir des index de consommation transmis par Enedis.

Qui dois-je contacter lorsque :

enedis Votre fournisseur

Qui dois-je contacter lorsque :	enedis	Votre fournisseur
Je déménage, j'emménage dans un logement existant		●
Je fais construire mon logement. Après obtention du permis de construire, je fais ma demande de raccordement sur le site www.enedis.fr	●	
Je souhaite un branchement électrique provisoire pour mon chantier		●
Je modifie mon contrat d'électricité (augmentation/diminution de puissance, résiliation/souscription d'une offre, changement de compte bancaire, ...)		●
Je souhaite modifier mon branchement (suppression ou déplacement de coffret, compteur, ...)	●	●
Je n'ai plus d'électricité chez moi	●	
J'ai une question sur mon contrat d'électricité (réclamation, difficulté de paiement, qualité de fourniture de l'électricité, erreur de relève, facturation,...)		●
Je souhaite produire mon électricité. Après avoir défini mon projet et choisi mon installateur, je fais ma demande de raccordement au réseau sur le site www.enedis.fr	●	
J'ai un problème avec mon installation de production d'électricité	●	
Je fais des travaux : <ul style="list-style-type: none"> ■ proches d'un réseau électrique aérien (ravalement de façade, élagage, ...) ■ sur mon terrain (forage, construction/modification, ...), je contacte mon fournisseur et je déclare mon projet sur le site : 		www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr
J'ai détecté une situation dangereuse sur le réseau de distribution publique d'électricité, je contacte immédiatement Enedis au :		09 72 67 50 XX (xx : n° de département)



Mes contacts chez mon fournisseur d'électricité

VOUS DISPOSEZ DÉJÀ D'UN CONTRAT

Retrouvez les coordonnées de votre fournisseur sur votre facture d'électricité

VOUS NE DISPOSEZ PAS ENCORE D'UN CONTRAT

Optez pour le fournisseur d'électricité de votre choix :

www.energie-info.fr

 **0 800 112 212**

Mes contacts chez Enedis

DÉPANNAGE OU SITUATION DANGEREUSE

 **09 72 67 50 xx**
(xx : n° de département)

SERVICE CLIENTS



www.enedis.fr



09 69 32 18 33



idfe-are@enedis.fr



Enedis – Service Clients
TSA 11212 – 91021 EVRY Cedex

Téléchargez l'application

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU
À MES CÔTÉS

 App Store

 Google Play

Mon électricien

Pour toute question sur mon installation électrique privée, je contacte un électricien